

LA FORMATION AIDE SOIGNANTE PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION

- De mai à septembre

Le classement des dossiers complets sera établi en fonction de la date d'envoi, cachet de la poste faisant foi (*exemple : le dossier envoyé le 1er juillet est classé avant celui envoyé le 1er août*).

- Mise à disposition du dossier d'inscription à l'IFAS ou en ligne sur le site de l'IFAS
- Lien d'inscription : [www.ch-ardeche-meridionale](http://www.ch-ardeche-meridionale.fr) onglet IFSI

COMPOSITION DU DOSSIER

- Contrat signé ou promesse d'embauche
- CV
- Lettre de motivation
- Pièce d'identité

COÛT PÉDAGOGIQUE

Gratuité pour les apprentis

- Employeur privé : La prise en charge s'effectue par l'OPCO en fonction de la branche professionnelle de rattachement de l'entreprise.
- Employeur public : seules les collectivités territoriales bénéficient d'une prise en charge totale du coût de la formation via le CNFPT.
- Les fonctions publiques d'Etat et hospitalières doivent prendre en charge la totalité du coût de la formation.

CODE RNCP : 35830

NIVEAU : 4 (Infra Bac)

PREREQUIS :

Aucun prérequis

Aucune condition de diplôme

17 ans au moins à la date d'entrée en formation et moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage¹

CONDITIONS D'ADMISSION EN APPRENTISSAGE

Pour les candidats à l'apprentissage, établir un contrat dans une structure sanitaire ou médico-social permettant la professionnalisation de l'apprenant et validé par l'IFAS après avoir trouvé un employeur.

Etre déclaré apte physiquement et psychologiquement pour l'exercice de la profession d'aide-soignant par un médecin agréé par l'ARS.

Etre à jour de ses vaccinations conformément à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

OBJECTIFS ET ACTIVITÉS VISÉS

Définition du métier, les missions associées et les secteurs d'activité

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociales dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'activité d'aide-soignant peut être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

DUREE DE LA FORMATION

Parcours complet : 1540 heures

770 heures maximum à l'IFAS

770 heures maximums de stages

Le reste du temps en structure d'apprentissage chez l'employeur.

L'alternance sera communiquée en fonction de l'individualité des parcours liés à l'arrêté du 10 juin 2021.

MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT

- Un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé
- Des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants
- L'enseignement théorique peut être réalisé partiellement à distance
- Il est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés ou de travaux pratiques en petit groupes d'apprenants

LES MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Alternance intégrative
- Pédagogie expérientielle
- Réflexivité
- Socioconstructivisme
- Simulation en santé
- Analyses des pratiques professionnelles
- Inter professionnalité

NOS VALEURS

en lien avec le projet pédagogique de l'IFSI/IFAS :

- Respect
- Bienveillance
- Relation de confiance
- Honnêteté intellectuelle
- Equité
- Conscience professionnelle

CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique et pratique comprend 5 blocs de compétence, dix modules

BLOCS	MODULES ET COMPETENCES	HEURES
Bloc 1 Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Module 1 - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale Compétence 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque Compétences 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en oeuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 1 - 147 heures Module 2 - 21 heures
Bloc 2 Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne Compétence 3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins Module 4 - Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Compétence 4 - Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée Compétence 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 3 - 77 heures Module 4 - 182 heures Module 5 - 35 heures
Bloc 3 Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage Compétence 6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage Module 7 - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs Compétence 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 6 - 70 heures Module 7 - 21 heures
Bloc 4 Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés Compétence 8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés Compétence 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	Module 8 - 35 heures
Bloc 5 Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité / gestion des risques	Module 9 - Traitement des informations Compétence 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités Module 10 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques Compétence 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 9 - 35 heures Module 10 - 70 heures

LE MÉTIER

- 3 missions
- 5 blocs
- 10 modules
- Un accompagnement pédagogique personnalisé (API, TPG et suivi pédagogique individualisé)

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'État d'Aide-Soignant

LES + DE LA FORMATION

- Une expertise au service de l'apprenant.
- Un accompagnement individualisé du CFA et de l'IFAS.
- Une animatrice multimédia disponible en soutien informatique et numérique
- Une référente handicap
- L'AGFSU de niveau 2 (Attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence) est incluse.

*Des allègements ou des dispenses de parcours sont prévus selon le profil de l'élève (tableau ci-dessous)

FORMATION AS	CURSUS COMPLET	DEAP 2006	DEAP 2021	BPASSP 2011	BPSAPAT 2011	TPADVF	TPASMS	DEAES 2016	DEAES 2021	ARM 2019	DEA 2006	
DAA	API	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	
	SPI	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
	TPG	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	
BLOC 1	M1	147	84	70	0	0	98	98	98	98	147	147
	M2	21	14	7	0	0	0	14	14	14	0	21
BLOC 2	M3	77	28	14	77	77	77	77	63	21	35	
	M4	182	70	56	182	182	182	182	161	161	161	168
	M5	35	0	0	35	35	0	35	35	0	35	0
BLOC 3	M6	70	0	0	0	0	35	0	0	21	21	
	M7	21	21	0	0	0	21	21	21	21	21	21
BLOC 4	M8	35	0	0	0	35	35	0	35	21	35	21
BLOC 5	M9	35	0	0	0	35	28	14	0	0	0	14
	M10	70	35	0	0	70	49	49	35	0	35	49
NB H THEORIE		770	329	224	371	511	567	602	553	455	553	574
NB H STAGE		770	245	245	350	490	595	595	420	420	595	595
TOTAL H FORMATION		1540	574	469	721	1001	1162	1197	973	875	1148	1169

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stage pouvant être partiellement réalisés chez l'employeur en fonction de la typologie de la structure et visant l'acquisition des compétences requises à l'exercice professionnel :

- 3 stages de 5 semaines visant à explorer les trois missions de l'aide-soignant ;
- 1 stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permettant l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au cours de ces stages, l'élève réalise au moins :

- 1 stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique
- 1 stage auprès de personnes âgées
- 1 expérience de travail de nuit
- 1 expérience de travail le week-end

L'INSTITUT

L'institut de formation d'aides-soignants est rattaché au Centre hospitalier d'Ardèche méridionale.

CAPACITÉ

L'Institut a une capacité d'accueil de : 69 élèves cursus complet et partiel et 5 élèves en apprentissage

L'ÉQUIPE

Directrice : Cécile PATRIER
Responsable administrative : Magali BIDOT
Formateur permanent : Catherine EYROLET (référente apprentissage)
Référente handicap : Sandrine CHAUDOUARD

NOUS CONTACTER

Contact IFAS :

Pour toute information complémentaire liée à la formation, vous pouvez nous contacter :

IFSI / IFAS du Centre hospitalier d'Ardèche méridionale

9 chemin de Boisignal
07200 AUBENAS

Secrétariat :

☎ : 04.75.35.65.79

✉ ifsi@ch-ardeche-meridionale.fr

Site Internet :

www.ch-ardeche-meridionale.fr
N° SIRET : 200 011 385 00057
N° d'activité : 82.07.00.668.07
N° Qualiopi : 211222-C2677

Contact CFA partenaire :

Pour toute information complémentaire liée au contrat d'apprentissage, vous pouvez contacter :

CFA IFA des Alpes

3, Avenue Marie Reynoard
38100 GRENOBLE

☎ : 04.76.49.04.77

Contact administratif :

Megane MARIE-SAINTE
✉ gestionnaire2@ifa-alpes.fr

Contact pour des questions juridiques et aides :

Sabrina MORVAN
✉ sabrina.morvan@ifa-alpes.fr

Référent handicap :

Claudia ARAUJO
✉ claudia.araujo@ifa-alpes.fr

Site internet :

www.ifadesalpes.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

L'accès à la certification est ouvert aux apprentis n'ayant pas cumulé plus de 5 % d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation (ce qui équivaut à 77 heures d'absence pour le cursus complet qui est d'une durée de 1540 heures).

L'évaluation des compétences acquises par l'apprenti est assurée par l'Institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation, selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation théorique et en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

EQUIVALENCES DE COMPÉTENCES :

Possibilité d'équivalence : Oui Non

ALLÈGEMENTS PARTIELS OU COMPLETS :

Possibilités d'allègements de formation : Oui Non

BLOCS DE COMPÉTENCES :

Possibilité de valider un ou des blocs de compétence : Oui Non

OÙ SOMMES NOUS... ?

• Environnement

L'IFAS est situé à proximité du Centre hospitalier d'Ardèche méridionale dans un environnement arboré. Un parking gratuit de 120 places est à disposition des apprenants.



• Localisation

